



Número de Révision: 006.1

Date de sortie: 08/22/2025

1. IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LOCTITE SF F720 BK known as Color Guard® Black Tough Rubbe	Numéro IDH:	338124
Type de produit/utilisation recommandée:	Revêtement	numéro d'item	34979
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

DANGER:	H225 - LIQUIDE ET VAPEURS TRES INFLAMMABLES. H304 - PEUT ETRE MORTEL EN CAS D'INGESTION ET DE PENETRATION DANS LES VOIES RESPIRATOIRES. H315 - PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANEE. H319 - PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX. H336 - PEUT PROVOQUER SOMNOLENCE OU VERTIGES. H351 - SUSCEPTIBLE DE PROVOQUER LE CANCER. H361 - SUSCEPTIBLE DE NUIRE A LA FERTILITE OU AU FŒTUS. H373 - RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.
----------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
LIQUIDE INFLAMMABLE	2
IRRITATION CUTANEE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
CANCEROGENICITE	2
TOXICITE POUR LA REPRODUCTION	2
TOXICITE SPECIFIQUE POUR UN ORGANE CIBLE - EXPOSITION UNIQUE	3
TOXICITE SPECIFIQUE AU NIVEAU DE L'ORGANE CIBLE- EXPOSITIONS REPETEES	2
DANGER PAR ASPIRATION	1

PICTOGRAMME(S)

Numéro IDH: 338124

Nom du produit: LOCTITE SF F720 BK known as Color Guard® Black Tough Rubbe



Conseils de prudence

Prévention:

P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 - Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, des flammes vives, des surfaces chaudes.
Interdiction de fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241 - Utiliser une installation anti-déflagrante.
P242 - Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260 - Ne pas respirer les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation.
P264 - Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants et des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage.

Intervention:

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
P303+P361+P353 - En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
P304+P340+P312 - EN CAS D'INHALATION : Déplacer la victime à l'air frais et l'installer au repos dans une position confortable pour la respiration. Si vous ressentez des malaises, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition ou d'inquiétude : consulter un médecin.
P331 - NE PAS faire vomir.
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P370+P378 - En cas d'incendie : pour éteindre, utiliser de la mousse, de la poudre extinctrice ou du dioxyde de carbone.

Stockage:

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Élimination:

P405 - Garder sous clef.
P501 - Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

Autres dangers Non disponible

La classification est conforme aux règlements canadiens sur les produits dangereux et aux dispositions du Système général harmonisé (Globally Harmonized System, GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques de l'ONU.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	68410-97-9	10 - 30
naphta léger (pétrole), hydrotraité	64742-49-0	10 - 30
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	64742-89-8	10 - 30
Xylenes	1330-20-7	10 - 30
n-Hexane	110-54-3	10 - 30
acétone	67-64-1	10 - 30
Ethylbenzene	100-41-4	5 - 10
Octane	111-65-9	1 - 5
n-Heptane	142-82-5	1 - 5
Carbon black	1333-86-4	1 - 5
Cumene	98-82-8	1 - 5

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours par voies d'exposition probables

Inhalation:	Amener au grand air. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Laver les vêtements avant réutilisation. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	Ne pas faire vomir. Garder la personne calme. Ne jamais rien donner oralement à une personne inconsciente. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Symptômes et effets les plus importants(aigu et retardé):	Les principaux symptômes et effets connus, aigus et différés, sont décrits à la section 11 : Renseignements toxicologiques.
Indication de toute attention médicale immédiate / traitement spécial nécessaire:	Non disponible

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Mousse, poudre d'extinction, anhydride carbonique.
Agents extincteurs inappropriés:	Non disponible
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage.

Feu inhabituel ou risques d'explosion: Les vapeurs peuvent s'accumuler dans des endroits bas ou confinés, se déplacer sur des distances considérables jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme.

Produit ou gaz issus de la combustion: Oxydes de carbone. Vapeurs toxiques et irritantes.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage: Enlever toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans un récipient fermé jusqu'au moment de son élimination.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation: Éviter tout contact avec la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les buées de ce produit. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes.

Stockage: Pour un entreposage sans risque, entreposer à des températures égales ou inférieures à 48 °C (118.4 °F)
Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation.

Pour obtenir des renseignements sur la durée de conservation du produit, veuillez examiner les étiquettes sur le récipient ou vérifier la fiche technique.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	5 mg/m ³ TWA Fraction inhalable.	5 mg/m ³ PEL Brouillard	Rien	Rien
naphta léger (pétrole), hydrotraité	100 ppm TWA (PEAU)	100 ppm (400 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	100 ppm TWA	100 ppm (400 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Xylenes	20 ppm TWA	100 ppm (435 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
n-Hexane	50 ppm TWA (PEAU)	500 ppm (1,800 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
acétone	250 ppm TWA 500 ppm STEL	1,000 ppm (2,400 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Ethylbenzene	20 ppm TWA	100 ppm (435 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Octane	300 ppm TWA	500 ppm (2,350 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
n-Heptane	200 ppm TWA 400 ppm STEL	500 ppm (2,000 mg/m ³) PEL	Rien	Rien
Carbon black	3 mg/m ³ TWA Fraction inhalable.	3.5 mg/m ³ PEL 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ TWA poussière totales	Rien	Rien
Cumene	5 ppm TWA	50 ppm (245 mg/m ³) PEL (PEAU)	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Utiliser une ventilation locale si la ventilation générale est insuffisante pour maintenir la concentration des vapeurs sous les limites établies d'exposition.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s). Un respirateur purificateur d'air approuvé NIOSH muni d'une cartouche pour vapeurs organiques peut être permis dans certaines circonstances si l'on s'attend à ce que les concentrations dans l'air dépassent les limites d'exposition. La protection fournie par les respirateurs purificateurs d'air est limitée. Utiliser un respirateur à apport d'air positif s'il y a risque de libération non contrôlée, si les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans les cas où les respirateurs purificateurs d'air pourraient ne pas fournir une protection adéquate.

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau:

Gants étanches, résistants aux produits chimiques. L'utilisation de gants en caoutchouc nitrile ou butyle est recommandée.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:	Liquide
Couleur:	Noir
Odeur:	Hydrocarbures
Seuil de détection d'odeur:	Non disponible
Valeur pH:	Non disponible
Pression de vapeur:	185 mm/hg (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition:	56 - 141 °C (132.8 - 285.8 °F)
Point/domaine de fusion:	Non disponible
Densité/Densité relative::	0.79 - 0.83
Densité de vapeur relative:	> 1
Point d'éclair:	-23 °C (-9.4 °F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	0.9 %

Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	12.8 %
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Non applicable
Taux d'évaporation:	Supérieur à l'acétate de butyle
Solubilité:	Insoluble Eau
Coefficient de partage (value logarithmique)::	Non disponible
Teneur VOC:	70.01 %; 559.27 g/l Méthode EPA 24
Viscosité dynamique:	Non disponible
Viscosité cinématique:	Non disponible
Caractéristiques de la particule:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Ne se produira pas.
Produits de décomposition dangereux:	Oxydes de carbone. Vapeurs organiques irritantes.
Produits incompatibles:	Des acides forts et des bases fortes. Des oxydants forts. Amines. Alcalis. Composés halogénés.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Chaleur, flammes, étincelles et autres sources d'inflammation. Stockez loin des matériaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Yeux, Inhalation, Peau, Ingestion

Effets potentiels sur la santé

Inhalation: Les vapeurs peuvent entraîner des céphalées, des nausées, des étourdissements et une irritation des voies respiratoires. Des rapports ont associé la surexposition répétée et prolongée aux solvants, à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'exposition prolongée aux solvants peut avoir des effets nocifs sur le foie, le système urinaire et le système reproductif.

Contact avec la peau: Entraîne une irritation de la peau.

Contact avec les yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion: Le risque principal d'ingestion se trouve par aspiration dans les poumons, entraînant une pneumonite. Dépression du système nerveux central, incluant étourdissements, somnolence, fatigue, nausées, maux de tête et évanouissement.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s
Distillats legers hydrotraites (petrole), a bas point d'ebullition	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4,970 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,970 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,050 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,220 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.96 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,000 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,740 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4,980 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,170 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.1 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,250 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,080 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,280 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,020 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,040 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4,420 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 8,530 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,240 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,100 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,000 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,300 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,300 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.36 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,470 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,300 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.07 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,260 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,000 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = >= 5,060 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,830 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,160 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,200 mg/m3

naphta léger (pétrole), hydrotraité	<p>CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 13700 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,100 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,280 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,000 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,830 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 30 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,080 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,160 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4,970 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,170 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4,420 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,050 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,020 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,220 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,000 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,200 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,240 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,970 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 43,767 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 8,530 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,260 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,300 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,300 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.07 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.36 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,300 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,470 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,610 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 7,630 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,000 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4,980 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 25.7 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 28.1 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,740 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,040 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = >= 5,060 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5,250 mg/m3 CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.1 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 4.96 mg/l</p>
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Rien
Xylenes	<p>Oral LD50 (Rat) = 6,670 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 3,523 - 8,600 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 4,300 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = > 43 g/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6580 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6247 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 5922 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6700 ppm CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 6350 ppm</p>
n-Hexane	Oral LD50 (Rat) = 28,710 mg/kg
acétone	<p>Oral LD50 (Souris) = 5.2 g/kg Oral LD50 (Souris) = 3,000 mg/kg Oral LD50 (Lapin) = 5,340 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 5,800 mg/kg Oral LD50 (Rat) = 9,800 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 20,000 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 76 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 50.1 mg/l</p>
Ethylbenzene	<p>Oral LD50 (Rat) = 5.46 g/kg Oral LD50 (Rat) = 3,500 mg/kg Dermal LD50 (Lapin) = 17,800 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = 4000 ppm</p>
Octane	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 24.88 mg/l
n-Heptane	<p>CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 73.5 mg/l CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 29.29 mg/l</p>

Carbon black	Oral LD50 (Rat) = > 8,000 mg/kg
Cumene	Oral LD50 (Rat) = 2.91 g/kg Oral LD50 (Rat) = 1,400 mg/kg

Substances dangereuses	Effets immédiats sur la santé	Effets retardés sur la santé	Effets chroniques sur la santé
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition			
naphta léger (pétrole), hydrotraité	Irritant		Système nerveux central Reins Poumon
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Irritant		
Xylenes	Irritant		Cardiaque Système nerveux central Reins Foie
n-Hexane	Irritant		Développemental Poumon Système nerveux Reproductif
acétone	Irritant		Système nerveux central
Ethylbenzene	Irritant		Système nerveux central
Octane	Irritant		Système nerveux central Poumon
n-Heptane	Irritant		Système nerveux central
Carbon black			Respiratoire Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Cumene	Irritant		Système nerveux central Poumon

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Distillats légers hydrotraités (pétrole), à bas point d'ébullition	Non	Non	Non
naphta léger (pétrole), hydrotraité	Non	Non	Non
Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)	Non	Non	Non
Xylenes	Non	Non	Non
n-Hexane	Non	Non	Non
acétone	Non	Non	Non
Ethylbenzene	Non	Groupe 2B	Non
Octane	Non	Non	Non
n-Heptane	Non	Non	Non
Carbon black	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 2B	Non
Cumene	Anticipation raisonnable d'être carcinogène humain	Groupe 2B	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique:

Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct: SOLUTION D'ENROBAGE
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1139
Groupe d'emballage: II

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct: Coating solution
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1139
Groupe d'emballage: II

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: COATING SOLUTION (n-Heptane, Octane)
Division: 3
Numéro d'identification: UN 1139
Groupe d'emballage: II
Polluant marin: n-Heptane, Octane

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes: 9

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 08/22/2025

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.